

**RAPPORT D'ACTIVITE 2016
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement des particuliers du Puy-en-Velay est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec une baisse des dépôts de -14,62%, l'année 2016 aura amplifié la tendance 2015 qui était déjà de -5,2% sur un an. La Haute-Loire participe ainsi à la baisse nationale de -10,6% des dépôts. La part des redépôts reste néanmoins importante avec 48,64% des dossiers, relativement stable d'une année sur l'autre (47,6% en 2015).

Recevabilité et orientation

Sur les 649 dossiers présentés pour examen de recevabilité, 34 ont été déclarés irrecevables, 97 ont été recevables avec une résidence principale. 54,28% des dossiers recevables n'avaient pas de capacité de remboursement et 35,51% ont été dirigés vers la Procédure de Rétablissement Personnel avec ou sans liquidation judiciaire, soit un taux proche des 36,05% nationaux.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur l'ensemble des dossiers traités :

11,84% ont fait l'objet d'un plan conventionnel en phase amiable (10,74% au plan national).

14,97% représentent des mesures imposées ou recommandées suite à l'échec de la phase amiable (12,26% au plan national),

24,49% ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées immédiates (25,56% au plan national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes s'élève à 75,00% des dossiers traités, pour 82,04% au niveau national.

Les mesures provisoires sous forme généralement d'un moratoire sur 12 mois ou 24 mois pour un retour à l'emploi, une reprise d'emploi en cas de maladie, congé parental,... ou une vente de bien immobilier, ont concerné 112 dossiers sur les 290 mesures Imposées ou Recommandées (avec MIRI).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES
TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ² (Nombre de participants)	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Présentation du rapport d'activité 2015 - Points de divergence - présentation de la loi du 1 ^{er} juillet 2016 – Jurisprudence - PRP
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	3	Participation aux commissions CTPEX et coopération régulière avec échange de données. 1 intervention pour présentation loi 1 ^{er} juillet 2016
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	1 (30)	UT ³ du Puy-en-Velay Travailleurs sociaux Présentation, modifications surendettement (nouvelle loi) – rappel difficultés récurrentes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 (6)	Intervention auprès du Secours Catholique pour une présentation générale du surendettement.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	-	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 (30)	Intervention auprès de 1 ^{ère} année BTS Conseiller en Economie Sociale et Familiale. Présentation du surendettement au programme des BTS.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette réunion visait à présenter la nouvelle loi et expliquer les points de vue de la commission de surendettement afin d'améliorer le traitement des dossiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR ont permis d'établir entre les 2 commissions des relations suivies et constructives.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Après les difficultés rencontrées en 2015, à la suite de la mise en place de la nouvelle loi, le secrétariat de la Commission a commencé à organiser des rencontres avec les UT du département qui se poursuivront en 2017.

² Organisées ou en participation

³ Unité territoriale

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La principale difficulté rencontrée est l'absence de réponse de certains créanciers conduisant à un échec en phase amiable ou à l'établissement d'un état détaillé des dettes non actualisé (à l'issue des 45 jours).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission rencontre des difficultés à maintenir les assurances des biens immobiliers dans l'attente de la vente du bien, lorsque la capacité de remboursement des débiteurs est fortement négative.

L'accompagnement budgétaire est malheureusement peu suivi d'effet même s'il est prononcé par le juge.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les magistrats sont réticents à valider une Procédure de Rétablissement Personnel pour un premier dossier. Ils refusent d'accepter une clôture pour motif d'irrecevabilité lorsque la commission découvre, au cours de l'instruction, un motif d'irrecevabilité.

Concernant les PRP avec LJ, si les biens du débiteur sont de très faible valeur, les magistrats demandent à la commission d'orienter le dossier en PRP sans LJ.

Lors d'un recours, les magistrats n'hésitent pas à revoir à la hausse le budget des débiteurs, en prenant en compte les charges réelles.

Au Puy-en-Velay, le 10 février 2017

Secrétaire de la Commission



Etienne HERAUD

Président de la Commission



Eric MAIRE

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016⁴

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	619	725	-14,62
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	91	121	
• dont proportion de redépôts	48,64%	47,63%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	5,58%	3,98%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	649	661	-1,82
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	619	635	-2,52
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	97	104	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	54,28%	50,87%	
Dossiers irrecevables (A)	34	29	17,24
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	630	636	-0,94
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	279	187	49,2
• vers une procédure de réaménagement de dettes	351	449	-21,83
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	259	190	36,32
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	253	180	40,56
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	6	10	-40
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	377	408	-7,6
Plans conventionnels conclus	87	130	-33,08
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	40	66	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	22	18	

⁴ France métropole et hors métropole

• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	51	72	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	10	17	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	290	278	4,32
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	17	16	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	9	4	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	2	1	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	180	192	-6,25
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	112	114	-1,75
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	54	90	-40
Autres sorties (E)	11	11	0
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	735	728	0,96
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	2	1	100
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	314	272	15,44

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8,30	10,43	10,87
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	35,51	38,42	36,05
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11,84	9	10,74
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	14,97	11,90	12,26
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24,49	26,46	25,56
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,90	3,78	4,52
Taux de solutions pérennes	75,00	82,63	82,04

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Nom géographique		Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
AUVERGNE-RHONE-ALPES		Dettes financières	592 686,57	17388	79668	74,09%	34 085,95	88,74%	4,58
		Dont Autres dettes financières	16 107,03	11058	14218	2,01%	1 456,60	56,44%	1,29
		Dont Dettes financières consommation	302 154,46	15629	61085	37,77%	19 332,94	79,76%	3,91
		Dont Dettes financières immobilières	274 425,07	2357	4365	34,31%	116 429,81	12,03%	1,85
		Dettes de charges courantes	99 720,80	16354	66668	12,47%	6 097,64	83,46%	4,08
		Autres dettes	107 528,54	11711	26849	13,44%	9 181,84	59,77%	2,29
		Endettement global	799 935,90	19594	173185	100,00%	40 825,55	100,00%	8,84
	Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire		Dettes financières	17 240,86	523	2153	77,01%	32 965,31	84,49%
		Dont Autres dettes financières	372,86	308	401	1,67%	1 210,59	49,76%	1,30
		Dont Dettes financières consommation	7 125,83	450	1557	31,83%	15 835,18	72,70%	3,46
		Dont Dettes financières immobilières	9 742,17	109	195	43,52%	89 377,68	17,61%	1,79
		Dettes de charges courantes	2 749,94	525	2385	12,28%	5 237,98	84,81%	4,54
		Autres dettes	2 396,90	395	967	10,71%	6 068,09	63,81%	2,45
		Endettement global	22 387,69	619	5505	100,00%	36 167,52	100,00%	8,89